



## PROCÈS-VERBAL DU TIRAGE AU SORT

### Des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire Placée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Le 16 décembre 2022 à 9 h 00, au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre sis 24 rue du Champ de Foire 58000 Nevers, se sont réunis les membres du bureau de vote à la Commission Consultative Paritaire composé comme suit :

- Président : M. Fernand BARBOSA, Membre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, 2<sup>ème</sup> adjoint Mairie de Saint Parize le Chatel
- Présidente adjointe : Mme DEVOUCOUX Agnès, Membre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, Maire de Saint Germain des Bois
- Secrétaire : Mme Grégoire MONIER. Directrice des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre,
- **La représentante des organisations syndicales :**
  - ✓ Mme Claudine GAULON – CFDT
- **Autorité territoriale :**
  - ✓ Mme AMIOT Marie-Christine, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, Maire de Saint Firmin

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux Commissions Consultatives Paritaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles ;

Vu la délibération 20220520\_06 du 20.05.2022 fixant la composition de la Commission Consultative paritaire à 8 représentants titulaires du personnel et à 8 représentants suppléants du personnel ;

Vu le procès-verbal de carence de candidats établi en date du 8 décembre 2022

Vu la liste électorale des agents contractuels des collectivités et établissements affiliés au CDG 58 à la Commission Consultative Paritaire constituée à l'issue du scrutin du 8 décembre 2022 ;

Considérant que la totalité des sièges n'a pu être attribuée faute de candidats, 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants doivent être désignés par tirage au sort parmi les électeurs éligibles ;

Considérant que l'attribution des sièges doit être faite par tirage au sort parmi les électeurs remplissant les conditions d'éligibilité au 8 décembre 2022 en application de l'article 50 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 ;

Considérant que ce tirage au sort en vue de l'attribution des 4 sièges a été annoncé par voie d'affichage au moins huit jours à l'avance dans les locaux du CDG 58 et publié sur le site internet du CDG 58 ;

Considérant qu'il peut être procédé à un tirage au sort avec un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir afin d'anticiper les cas d'empêchement de siéger de certains agents.

Conformément aux dispositions du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux Commissions Consultatives Paritaires de la Fonction Publique Territoriale, il est procédé par l'autorité territoriale ou son représentant à la désignation, par tirage au sort, des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire parmi les électeurs éligibles, le 16 décembre 2022, à 9 h 00 au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, en présence des membres du bureau central de vote à la Commission Consultative Paritaire ;

Sont ainsi désignés, en qualité de :

#### **Représentants titulaires du personnel à la CCP**

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Titulaires</b>
1. ROUSSEAU Philippe	Titulaire
2. BERGER Catherine	Titulaire

#### **Représentants suppléants du personnel au CCP**

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Suppléants</b>
1. ALEHAUSE Aurélie	Suppléant
2. BACHELIER Pascal	Suppléant

Afin de pallier l'éventualité d'empêchement de siéger des agents tirés au sort, il est procédé à un tirage au sort d'une liste complémentaire de noms d'agents.

Nom - Prénom
1. ROUSSEAU Philippe
2. BERGER Catherine
3. ALEHAUSE Aurélie
4. BACHELIER Pascal
5. HENRY GILBERT Annick
6. BENALI Samir
7. PENOT Kannika
8. MILLIOT BARTHELEMY Laurence
9. PIERRAT BAILLIEU Virginie
10. CARON Virginie
11. LEPINAY Alexandre
12. RIOLINO Catherine
13. BERSON DROUARD Evelyne
14. FAVREL ROUMIEU Angélique
15. THEVENARD Allan
16. REGNAULT Elodie
17. ERQUIET Philippe
18. DELAIGRE Emilie
19. LEDOUX Véronique
20. DUHAMEL KEBLI Habiba
21. BICHE Aurélie
22. DUCOTTET Tifène
23. ORDAN Audrey
24. MONTUPET Anne-Laure

**OBSERVATIONS**

.....

.....

.....

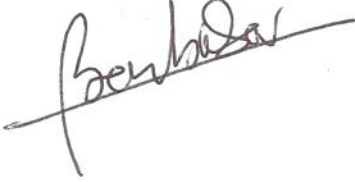
.....

.....

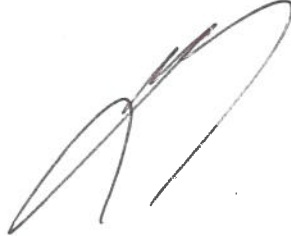
.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 décembre 2022 à 9 heures 30 minutes est signé, après lecture, par l'autorité territoriale et par les membres du bureau central de vote.

Le Président,  
M. Fernand BARBOSA



Présidente adjointe,  
Mme Agnès DEVOUCOUX



Secrétaire,  
Mme Grégorie MONIER



La représentante des organisations syndicales,  
Mme Claudine GAULON



La Présidente du CDG  
Mme Marie-Christine AMIOT

